

**DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES TROIS PROVINCES**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Trois Provinces dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion à l'hôtel communautaire à Sancoins, sous la présidence de Pierre GUIBLIN.

Membres :
- En Exercice : 27
- Quorum : 14
- Présents : 21
- Absents : 6

Votants : 25
- Abstention : 0
- Pour : 25
- Contre : 0

Date de convocation :
28 février 2024

Date d'affichage :
28 février 2024

Secrétaire de séance :
Mme Martine DRAGAN

Etaient présents :

M. Pierre GUIBLIN - M. Stanislas WIDOWIAK - Mme Isabelle PEREZ -
M. Vincent GAUTHIER - M. Olivier COMBETTE - M. Philippe WILLEME -
M. Laurent CHARRIER - Mme Catherine HAYE - M. Robert CHOLLET -
M. Philippe BERCHULA - M. Alain PERRIOT - Mme Martine ROSSI -
M. Nicolas BARDON - Mme Isabelle DESSEIGNE - M. Louis DUMAREST -
M. Claude GEFFARD - Mme Martine DRAGAN - M. Gérard JAMET -
M. Laurent ROUGELIN - M. Michel ROUSSELET - M. Jean-Claude LAMOUREUX

Absents :

M. Serge BUTARD a donné pouvoir à M. Stanislas WIDOWIAK
Mme Karine AUBLANC a donné pouvoir à M. Pierre GUIBLIN
Mme Laetitia GLORIAU a donné pouvoir à M. Laurent ROUGELIN
M. Jean-Claude LETEL a donné pouvoir à M. Claude GEFFARD
Mme Déborah COMBAT
Mme Sodja PHILLIPPEAU

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les orientations proposées pour l'année 2024 à l'occasion des réunions de travail des commissions thématiques :

- **Commission Budget – Finances – Administration générale en date du 23 novembre 2023 ;**
- **Commission Culture – Communication en date du 23 novembre 2023 ;**
- **Commission Enfance - Jeunesse – Parentalité en date du 30 novembre 2023 ;**
- **Commission Aménagement - Urbanisme – Environnement en date du 1^{er} décembre 2023 ;**
- **Commission Développement Economique et touristique en date des 5 décembre 2023 et 20 février 2024 ;**

Vu l'avis de la Commission Budget – Finances – Administration générale et du Bureau communautaire, réuni en conférence des Maires, en date du 20 février 2024 ;

Monsieur le Président présente le rapport établi à partir des travaux des commissions thématiques quant aux perspectives 2024 et des données présentées en commission Budget - Finances - Administration générale et Bureau communautaire.

1. Contexte financier de la Communauté de communes / Résultats 2023

L'année 2023 a été marquée par un double contexte :

- de facteurs externes : inflation et augmentation des coûts de fluides pesant sur le budget
- de facteurs internes à la collectivité, avec des mouvements de personnel et des difficultés de recrutement ayant conduit à réorganiser temporairement une partie des services.

Budgétairement, l'année 2023 a été celle de la mise en œuvre de la nomenclature M57 (Budget Principal et Budget annexe ZA des Grivelles), qui introduit le principe de fongibilité des crédits, des changements relatifs aux amortissements.

Sur le Budget Principal, l'état de consommation des crédits en dépense de fonctionnement laisse apparaître une réalisation quasi complète pour tous les chapitres, et des réalisations supérieurs aux prévisions concernant les recettes. Les réalisations en investissement sont inférieures aux prévisions, en raison de l'abandon ou de l'avancement retardé des grandes opérations d'investissement. A la clôture des comptes, on constate une dégradation des résultats et une capacité à investir qui se réduit.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-018-241800432-20240305-24_020-DE

2. Eléments de prospective

Dans le cadre d'une vision prospective, il convient de prendre en considération :

Les éléments de contexte statutaire :

- **Le renforcement du fait intercommunal** (Lois MAPTAM, NOTRe) et les projets relatifs au développement des compétences sur la période 2024-2026 : eau potable/ assainissement non collectif, Développement économique, Action sociale.
- **les évolutions en matière de Gestion des Ressources Humaines**: mise en œuvre des mesures nationales (valeur du point d'indice, revalorisation de carrière et de traitement minimum), spécifiés internes à la collectivité (recours à du personnel externalisé et contractuel, participation employeur prévoyance et santé, mise en place des astreintes, évolution des attributions de primes, etc.)
- **les évolutions en matière en finances locales** notamment en lien avec la loi de Finances et son volet relatif aux dotations et à la fiscalité. Par ailleurs, les évolutions en matière de gestion comptable induisent de nouveaux modes d'organisation et de gestion que la collectivité met progressivement en œuvre.

Les éléments de contexte financier / engagements financiers :

- La poursuite de la **constitution de provisionnements** sur le Budget Principal et les Budgets annexes est souhaitable mais sera conditionnée par les disponibilités budgétaires
- Il convient de **limiter le recours à l'emprunt** au regard d'indicateurs défavorables, et compte-tenu des éléments de prospective précédemment évoqués.
- **Les opérations d'équipement** en cours de réalisation pour lesquels l'inscription dans une pluriannualité (Autorisations de Programme/Crédits de paiement) permet de répartir les dépenses au rythme des réalisations et de préserver les équilibres budgétaires :
 - Projet Rénovation-Extension des locaux de l'ASER – AP/CP 2021-01
 - Projet Structure Petite-enfance – AP/CP 2023-01
- **Les engagements financiers liés aux politiques sectorielles** : la collectivité a pris différents engagements financiers les politiques qu'elle conduit (culture, enfance-jeunesse). En lien avec ces engagements, une augmentation progressive du budget alloués aux associations partenaires et aux syndicats qui exercent ces compétences par délégations est attendue.

Les politiques contractuelles

- **Les dispositifs d'aides à l'investissement** : La Communauté de communes pourra mobiliser les financements fléchés dans les contractualisations avec l'Etat, la région et le Département pour le financement des grandes opérations d'investissement fléchées.
- **Les dispositifs d'aides au fonctionnement** concernent notamment la culture. Sur la période 2023-2027, le programme LEADER 2023 – 2027 constitue une opportunité de financement pour des actions à visée expérimentale et innovante.
- **D'autres dispositifs partenariaux financiers ou non** existent, celle-ci garantissent la cohérence des actions déclinées sur le territoire. L'inscription des projets de la collectivité dans ceux-ci favorise l'obtention des aides financières auprès des partenaires.

3. Orientations budgétaires 2024

La CC3P a fixé des lignes de gestion budgétaire pour le mandat.

A mi-parcours, au regard des projets d'investissements qui se dessinent et au regard des évolutions attendues, il apparaît nécessaire de réviser cette politique et de se donner une nouvelle ligne de conduite.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2024

Application agréée f. legalite.com

03_DE-018-241800432-20240305-24_020-DE

▪ **Constats**

- Augmentation des charges sur les dernières années, en particulier en lien avec le coût de l'énergie
- Des perspectives d'augmentation de la fiscalité liées à l'augmentation des bases (hypothèse +3,9 %)
- Une dégradation de la Capacité d'Autofinancement très importante sur la base de la prospective budgétaire étudiée
- Un recours à l'emprunt à envisager tandis que le taux d'endettement est déjà trop élevé

▪ **Propositions**

Réviser la programmation pluriannuelle des investissements

- Différer et/ou trancher les grosses opérations d'investissement
- Mobiliser les instruments financiers et moyens d'ingénierie existants
- Développer une gestion et une programmation pluriannuelle (travaux et acquisitions) du patrimoine
- Privilégier les investissements subventionnés et/ou nécessaires au bon fonctionnement des services
- Ré-évaluer l'enveloppe dédiée aux aides économiques

Maîtriser l'évolution de la section fonctionnement et dégager des économies de gestion

- Établir une trajectoire concernant la réduction de certaines dépenses de fonctionnement
- Engager un audit énergétique du patrimoine de la collectivité afin d'identifier les leviers en vue de réduire la consommation
- Déployer la mutualisation des services techniques pour réduire le coût des interventions externalisées
- Renforcer l'évaluation des politiques publiques afin de garantir la pertinence du projet
- Étudier la faisabilité d'adhérer à une centrale d'achat publique pour obtenir des tarifs avantageux
- Mettre en place un pilotage global du soutien aux associations

Accroître les recettes de fonctionnement et d'investissement

- Augmenter les taux de fiscalité (taux inchangés depuis 2015) et fixer un cap d'évolution régulière
- Augmenter les tarifs des services (inchangés depuis 2018 pour l'ALSH, 2014 pour l'EEA, 2016 pour les conventions fourrière avec les communes extérieures) et fixer un cap pour une révision régulière
- Assurer une veille sur les dispositifs de financement mobilisables
- Engager une réflexion sur le mode de fiscalité

La programmation du Budget s'établit au regard des propositions formulées par les différentes commissions de travail, en dehors des opérations d'investissement en cours, elle concernera :

- des acquisitions (matériels, outillage,) et des travaux de gestion du patrimoine
- une poursuite du développement de l'offre de services et des politiques sectorielles
- des animations et événements en direction des publics

Budget principal

La section d'investissement devrait s'équilibrer aisément sur l'exercice 2024, au regard des engagements (montant des crédits votés en AP/Cp inférieurs eux estimations de recettes).

Les premières estimations mettent en évidence une situation plus complexe concernant le fonctionnement. Si les évolutions du chapitre 011 devraient être maîtrisées en raison d'une estimation plus favorable sur le coût de l'Énergie, le chapitre 012 devrait connaître une augmentation importante.

Les dépenses du chapitre 65 seront également en augmentation, tandis que tous les paramètres ne sont pas encore connus à cette date (subventions associations et participations aux syndicats). Concernant les recettes, à ce jour les simulations sont établies sur un montant constant de fiscalité et la baisse de certains revenus, notamment ceux des loyers et des subventions.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2024

Application après f. legalize.com

99_DE-918-241800452-20240305-24_020-DE

Budget ZA des Grivelles

La prévision de Budget primitif 2024 tiendra compte des écritures rendues nécessaires (remboursement de l'avance en dépenses et équilibre du déficit par le Budget principal en recettes).

Budget Collecte et Traitement des Déchets Ménagers

La prospective budgétaire est assise sur :

- un provisionnement permettant la couverture des impayés
- une augmentation des charges due au SYCTOM, des dépenses de personnel et des frais divers
- une augmentation de REOM votée par l'assemblée délibérante le 30 janvier 2024

Budget SPANC

En 2024 sont à noter :

- la signature d'un marché pour 2024 concernant les contrôles ponctuels
- la révision du marché d'entretien
- le départ de l'agent affecté au service SPANC (modification des frais de personnel)
- la révision des prix votée par l'assemblée délibérante le 30 janvier 2024
- la poursuite de la constitution du provisionnement suivant les disponibilités budgétaires

Le conseil communautaire **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé.

Le Président,
Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,
Martine DRAGAN

Date de transmission en Préfecture : 06/03/2024

Date de publication sur le site internet
de la Communauté de communes des 3 Provinces : 07 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-241800432-20240305-24_020-DE

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Cté de Cnes des 3 provinces

Utilisateur : Durin

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	24_020
Date de la décision:	2024-03-05 00:00:00+01
Objet:	DEBAT D?ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
Classification matières/sous-matières:	7.1.1
Identifiant unique:	018-241800432-20240305-24_020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
018-241800432-20240305-24_020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1021
<i>nom original:</i>		
DCC_24020 ANNEXE ROB 2024.pdf	application/pdf	1269948
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-018-241800432-20240305-24_020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1269948
<i>nom original:</i>		
DCC_24020 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.pdf	application/pdf	130388
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-018-241800432-20240305-24_020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130388

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2024 à 13h45min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2024 à 13h50min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2024 à 13h50min28s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	6 mars 2024 à 13h56min16s	Recu par le MIAT le 2024-03-06